

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 26 Juin 2023

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 14

Présents : 12
Procurations: 2
Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
19.06.2023
Date de l'affichage
19.06.2023

Délibération
n° 38-2023

OBJET :
Tarifs PAI et
Garderie
Périscolaire -
Rentrée
scolaire
2023/2024

Le Maire
Olivier
GROSJEAN



L'an 2023

Le 26 Juin à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN

Excusées ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE
Danièle GODEY procuration à Mireille MENAND

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des prestations afférentes au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- Garderie du matin : 2,00 €
- P.A.I. : 2,50 €
- Garderie du midi (13h15-13h45) : 0,95 €
- Garderie du soir : 2,80 €

Accord à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le 23.06.2023 et publié, affiché ou notifié :

Le maire

